

Le Saumonois

Lac-au-Saumon

ISSN 1712-6304

Le mercredi 28 avril 2010

1,15\$ courrier, 50¢ courriel et kiosque

Volume 7, numéro 16

lamatapedia.com/saumonois

Une réflexion sur l'importance de l'achat local

Karine Masson

Cette fois-ci c'est bien vrai : le Garage (Morneau) rouvrira ses portes sous peu ! N'est-ce pas une excellente nouvelle ?

C'est un fait bien connu, nous réalisons l'importance qu'une chose revêtait pour nous lorsque nous la perdons. Que ce soit au niveau individuel ou collectif, la même chose se produit... il faut croire que l'être humain est ainsi fait !

La ré-ouverture de ce garage, et de son poste d'essence, réjouit de nombreuses personnes, moi la première ! Depuis que cette entreprise avait cessé ses activités (pour cause d'incendie), plusieurs personnes la regrettaient ou réalisaient le rôle qu'elle jouait dans notre municipalité.

Par conséquent, cette bonne nouvelle que représente la réouverture du garage a fait naître une réflexion concernant nos habitudes de consommation.

Par exemple, nous pouvons prendre pour acquis que chaque propriétaire d'une voiture doit injecter un minimum de 10\$ par semaine en essence, faire changer ses pneus au moins 2 fois par année, réparer ses freins, changer son huile ou ses essuie-glace, et autres. Si chaque personne qui possède une voiture à Lac-au-Saumon tentait d'améliorer son pourcentage d'achat local en devenant un client fidèle de cette entreprise locale, un garage

comme celui que nous aurions pu perdre pourrait être assuré d'une bonne rentabilité, demeurer ouvert et améliorer notre qualité de vie à tous, en tant que communauté.

À quoi bon tenter de faire plus de développement ou attirer plus de touristes chez nous, si nos commerces ferment ? Ou si nos entrepreneurs ouvrent leurs portes dans une autre municipalité, faute de clientèle ici ? Je nous lance donc tous un défi, individuel et collectif, améliorons notre

pourcentage d'achat local en encourageant d'abord et avant tout, les commerces de notre communauté !

Achetons nos sacs de chips au Dépanneur du Lac, notre essence et nos pneus à « notre » garage, nos plantes aux Serres du Lac, nos arbustes et nos fleurs chez Pépinière Paramé, etc... Sans jouer le jeu des guerres de clochers, que je dénonce d'ailleurs haut et fort, soyons tout simplement un peu plus fidèle à nos concitoyens entrepreneurs et porteurs d'avenir !

Encouragement à la construction domiciliaire

La Société locale de Développement rappelle à la population de Lac-au-Saumon que le programme concernant l'encouragement à la construction domiciliaire est toujours en vigueur. Ce programme consiste à accorder aux propriétaires d'une nouvelle construction domiciliaire une compensation égale au montant de la taxe foncière pendant la période des trois premières années. Celles et ceux qui désirent se prévaloir de cet encouragement peuvent adresser leur demande à La Société locale de Développement :

36, rue Bouillon
Lac-au-Saumon, Qc, G0J 1M0

Raymond Thériault,
président de la SLD

CONSTRUCTION **CAUSAP** INC.

Entrepreneur Général

No R.B.Q. : 8281-5440-51

3, rue des Érables
Lac-aux-Saumons
G0J 1M0

Fernando Martin
(418) 778-5868

Résidentiel • Commercial • Rénovation



CHANGEMENT D'HORAIRE AU BUREAU MUNICIPAL

La municipalité de Lac-au-Saumon désire L'avis ses contribuables du changement des heures d'ouverture du bureau municipal, à compter du **3 mai 2010**, selon l'horaire suivant :

De 13h00 à 16h00 tous les jours de la semaine sauf le jeudi où le bureau sera ouvert de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

Pour rejoindre :

le service des travaux publics, composez le 418-778-3316 ;

le service d'urbanisme, composez le 418-629-2053, poste 135.

Vous pouvez aussi laisser un message sur la boîte vocale, afin de nous permettre de vous rappeler.

La municipalité vous remercie de votre compréhension.

Nadia St-Pierre,
Dir. gén., sec.-trés 418-778-3378



Aubert Levesque et
Kaven McNicoll, pharmaciens

AFFILIÉE À :



20, rue du Pont
Amqui (Québec) G5J 2P5

Téléphone : 418 629-1414
Télécopieur : 418 629-6699

Aubert Levesque, pharmacien
Kaven McNicoll, pharmacien

L'aventure de la foi

PAR JEAN GUY PELLETIER

Alors que les plaintes pour abus sexuels par des prêtres s'accumulent et conduisent des avocats de plaignants aux portes du Vatican, il est de moins en moins évident d'aborder le «dossier» sous un angle qui ajoute, tant a été vu, observé, analysé ce qui fait scandale.

Dans cette affaire, il y a évidemment ce que l'Église catholique elle-même en dit, j'invite ceux qui ont accès à Internet à consulter la position officielle du Vatican, sous le titre Pédophilie¹. Il y a les inconditionnels qui sont derrière le pape quoiqu'on en dise, il y a l'immense majorité des catholiques dans l'attente d'un dénouement quelconque, il y a ceux qui veulent en découdre absolument avec l'Église, les victimes, les avocats, les athées (plus généralement ceux qui s'en réclament), finalement les médias qui font leur beurre quotidien de la chose.

Alors dire autre chose, voir cela d'un angle différent, pour mieux comprendre, peut représenter un défi. À bien y penser cependant, il y a un angle qui a été oublié, à tout le moins que je n'ai pas rencontré, l'angle de la foi. Je ne parle pas de la doctrine bien sûr mais de cette foi qui amène celui qui en est saisi au service de Dieu, au sacerdoce des prêtres.

Ma mère, Martie-Luce St-Laurent, était un colosse de foi, même si physiquement elle était plutôt frêle. Elle avait l'habitude d'inclure dans sa parole le mot vocation. Pour occuper certains postes, pour accomplir certaines tâches, il fallait selon elle *avoir la vocation*. Ainsi parlait-elle des préposés aux bénéficiaires, des infirmiers, infirmières du foyer où elle passa les dernières années de sa vie, ainsi parlait-elle du croquemort qu'elle connaissait bien et qui l'attendait, ainsi parlait-elle des prêtres. Cela me ramène à cet extrait du **Sermon de l'ordination** du Livre d'Urantia P.1570 - §2²

| Jésus reprit alors la parole et dit : ***«Maintenant que vous êtes ambassadeurs du royaume de mon Père, vous êtes devenus une classe d'hommes séparés et distincts de tous les autres habitants de la terre. Vous n'existez plus en tant qu'hommes parmi les hommes, mais en tant que citoyens éclairés d'un autre pays céleste parmi les créatures ignorantes de ce monde enténébré. Il ne suffit plus que vous viviez comme avant cette heure ; il vous faut, désormais, vivre comme ceux qui ont goûté les gloires d'une vie meilleure et ont été renvoyés sur terre comme ambassadeurs du Souverain de ce monde nouveau et meilleur. On attend davantage du professeur que de l'élève ; on exige plus du maître que du serviteur. On demande plus aux citoyens du royaume céleste qu'à ceux du règne terrestre ... Étant mes agents sur terre, vous serez obligés de vous conformer aux enseignements et aux pratiques qui reflètent mes idéaux de vie mortelle sur les mondes de l'espace, et dont je donne l'exemple dans ma vie terrestre révélant le Père qui est aux cieux...»***

Voilà qui recentre l'attention sur le principal : le prêtre, toute hiérarchie confondue. Apôtre du Christ, devenu citoyen éclairé d'un autre Royaume le jour de l'ordination, il a endossé la chape de responsabilité qui devait servir, entre autres, de contenance d'esprit à sa nature animale. Ambassadeur du royaume sur terre il est également revêtu d'autorité, d'autorité morale. Cet engagement semble s'être rompu, ou peut-être n'a-t-il jamais existé dans ces cas qui ont mené à des actes d'abus graves commis par certains prêtres à l'endroit de jeunes enfants, ce que l'on qualifie dans le commun d'acte de pédophilie. Pour qu'il y ait pédophilie, il faut deux conditions, une perversion profonde et un pouvoir. Comment ces personnes ont-elles pu accéder à la prêtrise et/ou le demeurer ?

Jésus, le jour de l'ordination, a choisi 12 apôtres, 1 l'a trahi. Urantia P.1566 - §6 | Jésus avait pris le risque d'avoir foi en Judas. Dès le commencement, le Maître avait parfaitement compris la faiblesse de cet apôtre et connaissait bien les dangers de l'admettre dans la communauté. Mais il est dans la nature des Fils de Dieu de donner à tout être créé une chance entière et égale de salut et de survie. Jésus voulait que non seulement les mortels de ce monde, mais aussi les observateurs sur d'innombrables autres mondes, sachent que, s'il existe des doutes sur la sincérité et la franchise de la dévotion d'une créature au royaume, la pratique invariable des Juges des hommes consiste à recevoir pleinement le candidat douteux. La porte de la vie éternelle est grande ouverte à tous ; **« quiconque le veut peut entrer »** ; il n'y a ni restriction ni qualification, sauf la foi de celui qui vient. |

Les conséquences de cette approche se retrouvent souvent dans la marge : les effets néfastes du péché. Jésus finit par être trahi, des enfants paient le prix de la déviance parce que tout est possible, le pire comme le meilleur, le libre arbitre et notre condition d'homme permettent ça. Ce qui ne cautionne aucunement d'avoir une attitude fataliste face à ces événements non plus que d'être obsédé par le risque zéro qui conduit tout droit à une société oppressive. Vivre, en fin de compte, demande courage, effort et discernement.

¹ www.benedictus.fr/14.html

² http://www.urantia.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=90&Itemid=100

LE BONHEUR DE PIERRE

débarque dans la Vallée !

Activité gratuite pour tous !

Venez rencontrer l'équipe de production et la comédienne Louise Portal !

Lors de l'une de ces soirées animées autour du thème: l'accueil des nouveaux arrivants

* Projection de la comédie: Le Bonheur de Pierre

↳ Léger goûter

* Animation et échange.....Rires assurés !!

Salle communautaire de Sayabec, jeudi le 29 avril, 19h
Centre de Foresterie de Causapscal, vend. le 30 avril, 19h
Salle Jean-Cossette d'Amqui, samedi le 1er mai, 19h

Toute la population de La Matapédia est invitée !

Pour plus d'informations: Karine Masson au 418-778-3474



Desjardins

Caisse Vallée de la Matapédia

Siège social

15, rue du Pont
Amqui (Québec) G5J 2P4

418 629-2271



FEUX EN PLEIN AIR

Notre Service de Sécurité Incendie rappelle aux citoyennes et citoyens qu'il est interdit de faire un feu à ciel ouvert, et ce 12 mois

par année, sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet. Le permis doit être demandé 24 heures à l'avance au 629-6156 du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00.

De plus, il est interdit de faire un feu à ciel ouvert :

- À moins de 25 mètres d'un bâtiment;
- À moins de 200 mètres d'un établissement industriel à risque élevé;
- Si les matières combustibles sont accumulées sur plus de 3 mètres de hauteur et plus de 3 mètres de diamètre.
- S'il s'agit de débris de construction ou tout autre bois transformé (traité et/ou scié).

Les contrevenants s'exposent à des amendes allant de 100\$ à 1000\$ s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins 300\$ et d'au plus 2000\$ s'il s'agit d'une personne morale. Pour connaître l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU visitez le www.sopfeu.qc.ca

Source: Dave Gagné, 418 629-6156

Assemblée générale annuelle 2010 de l'OBVMR

La présente est afin de vous inviter cordialement à venir assister à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche qui aura lieu mercredi le 5 mai prochain, à compter de 19h, au Centre professionnel en foresterie de l'Est du Québec, à Causapsal.

En plus de dresser un bilan de la précédente année, les projets à venir au cours de l'année 2010-2011 vous seront présentés. Également, un volet intéressant de la rencontre sera présenté par Monsieur David Leblanc du Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche qui viendra dévoiler les études de suivis de la population du saumon de l'Atlantique dans le bassin versant Matapédia-Restigouche.

Un fait intéressant à noter, des prix de présences seront remis et une collation vous sera offerte.

Au plaisir de vous voir le 5 mai prochain

Jessica Pitre

Agente de communication

Pôle d'excellence de la biomasse forestière

Le CLD de La Matapédia soutiendra les municipalités qui voudront se convertir

Isabelle Pinard
CLD de La Matapédia

Le CLD de la Matapédia, membre et partenaire à la création du pôle d'excellence sur la biomasse forestière, crée un *Fonds d'aide à la réalisation d'étude de pré-faisabilité* dédié aux municipalités désireuses de se convertir au chauffage à la biomasse forestière.

Le directeur du CLD de La Matapédia, monsieur Sébastien Jean : « Les administrateurs et les employés du CLD ont la ferme conviction que La Matapédia doit être identifiée comme étant le pôle d'excellence de la biomasse au Québec. En créant ce fonds, nous voulons soutenir dès maintenant les municipalités et démontrer clairement notre appui à l'acquisition de cette recon-

naissance. »

Critères d'admissibilité et procédures

Pour la création de ce fonds, le CLD réserve cette année 20 000 \$ du Fonds Mesure d'appui aux Initiatives en milieu rural volet étude (MAIMR). Les procédures et règles de nouveaux fonds sont semblables à celles du MAIMR :

la demande réalisée par une municipalité doit être appuyée par une résolution;

la contribution du Fonds ne dépassera pas 80 % du financement pour un maximum de 5 000 \$;

les demandes devront être acheminées aux agents de développement ruraux du CLD.

De plus, le CLD fera des démarches auprès de divers organismes afin de trouver des sources de financement supplémentaires qui pourraient aider les municipalités à réaliser l'implantation d'une chaufferie à la biomasse.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en contactant l'agent de développement rural de sa municipalité ou en appelant au CLD de La Matapédia au 418 629-4212.

MARCHÉ RICHELIEU
Alimentation Causap inc.

Carol Veilleux
Frédéric Veilleux
Propriétaires

77, St-Jacques Sud, Causapsal G0J 1J0
Tél: 418.756-3861 Téléc.: 418.756-6114
www.alimentationcausap.com Circulaire en ligne

BON D'ABONNEMENT

ÉDITION ABONNÉ
30 numéros

Le Saumonois

C.P. 155
Lac-au-Saumon (Québec)
G0J 1M0

PAR LA POSTE 34,50\$
PAR COURRIEL 15,00\$

Nom et adresse de l'abonné:

Courriel : _____

Retournez ce bon d'abonnement avec votre paiement, chèque ou mandat poste, à l'adresse ci-dessus

L'ambon et la politique



Nestor Turcotte
Matane

En religion catholique, l'ambon est un pupitre placé à l'entrée du chœur et il sert habituellement à poser le lectionnaire ou la Bible. C'est de l'ambon qu'est proclamée la Parole de Dieu. C'est de ce lieu que le prêtre officiant prononce son homélie.

Lors des funérailles de Claude Ryan, certains témoignages prononcés à l'ambon de l'église Notre-Dame de Montréal avaient dérogé à cette règle liturgique. On y avait fait la promotion du fédéralisme canadien. J'avais dénoncé cette façon de faire.

Lors des funérailles de Pierre Falardeau, l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait servi, non pas à faire des funérailles catholiques dans un temple catholique, mais à faire des funérailles plus ou moins catholiques dans un temple voué aux rites catholiques. Le lieu où est situé l'ambon avait servi à faire l'éloge du défunt et à dire parfois des mots pas toujours catholiques. L'ambon avait servi aussi à faire la promotion de l'indépendance du Québec. J'avais dénoncé cette façon de faire.

Lors des récentes funérailles de Michel Chartrand, les rites furent catholiques, dans son ensemble, mais l'ambon, une fois de plus, a servi, en sourdine, à faire la promotion d'une idéologie politique bien précise.

Beaucoup de ténors d'une laïcité «absolue» étaient dans ce temple de Longueuil. Un certain nombre d'entre eux se sont servis d'un office catholique pour ne pas séparer ce qu'ils veulent séparer dans leur quotidien: le monde religieux et le monde politique. Un certain nombre d'entre eux ont profité d'un office chrétien catholique pour passer leur message alors qu'ils claironnent constamment que le domaine religieux doit être relégué à la sphère du privé. On le voit bien, le Québec, inconsciemment, garde ses racines religieuses. Et ceux qui veulent les arracher ont bien de la misère à s'en départir. Ils veulent bien séparer le politique du religieux, mais, dans la vraie vie, ils ne sont pas prêts à ne pas utiliser l'un pour le mettre éventuellement au service de l'autre.

LE TRAVAIL D'UN VISIONNAIRE RECONNU

Lors du congrès de la Fédération des coopératives forestières du Québec qui s'est tenu les 15-16-17 avril dernier à Québec, le directeur du Centre de santé et des services sociaux de La Matapédia (Hôpital d'Amqui), Monsieur Alain Paquet, s'est vu remettre le Mérite coopératif 2010 pour son implication au dossier biomasse forestière dans La Matapédia.

Ce prix attribué annuellement par la FCFQ reconnaît le travail d'une personne qui, par ses convictions et son implication dans son milieu, a donné un important élan au développement du réseau des coopératives forestières.

Monsieur Paquet a été de toutes les étapes de réalisation de ce projet ambitieux devant conduire à l'implantation d'une chaufferie à la biomasse forestière pour ce bâtiment qui, depuis décembre 2009, est chauffé à partir de cette matière.

«Grâce à vous et quelques autres visionnaires de votre communauté, vous êtes à l'origine d'un positionnement enviable de votre région dans le développement de la filière de la biomasse en devenant un pôle d'excellence.» de dire le président de la Fédération des coopératives forestières du Québec, Monsieur René Babin.

«C'est avec un immense plaisir et un sentiment de fierté que j'ai reçu ce prix. Honnêtement, au début de ce projet, je ne visais pas l'obtention de reconnaissance personnelle ou organisationnelle, mon objectif était simplement d'assurer à notre organisation une source d'énergie renouvelable de qualité et au moindre coût.» de commenter Monsieur Paquet.

264, boul. Saint-Benoît Est
Amqui (Québec)
G5J 2C5

Téléphone: (418) 629-4675
Télécopieur: (418) 629-3982
www.fene-tech.com

110, de l'hôpital
Amqui (Québec)
G5J 2J9

Tél.: 418.629.4431
Sans frais: 866.629.4431
Fax: 418.629.1983
info@gfournier.com

www.gfournier.com

Nouvelles brèves

Déjeuner du *Club des 50 ans et plus* ce dimanche de 8h00 à 12h00

Réunion du conseil municipal à 20H00, le lundi 3 mars, à la salle du conseil municipal.

C'était l'assemblée générale annuelle de la SERV ce mardi soir à Ste-Florence.

Les glaces ont définitivement quitté la surface du lac au-Saumon, le samedi 24 mars 2010, 2 semaines plus tôt que d'habitude.

C'est aujourd'hui, 28 avril, à 12h00, l'heure limite pour déposer sa candidature au poste de directeur (trice) général(e) de la municipalité.